

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous en voulez encore ?

C'est de cette façon que j'ai, depuis quelques semaines, pris l'habitude de communiquer à destination des salariés les dernières nouveautés législatives impactant l'organisation et le travail des collectivités locales. Je ne sais pas si c'est l'approche des prochaines élections mais la course au vote des lois, à la publication des décrets et autres règlements, a été lancée.

En quelques mois, vous allez devoir savoir parler de Saisine par Voie Electronique, de Chorus Pro, de Pes Asap, d'Open Data, de Comedec, de Délégué à la Protection des Données, de Pacs et autres sigles et abréviations divers et variés.

Si certains ont pu s'interroger sur le rôle d'une structure comme l'Adico en 2016, la question ne se pose plus si nous analysons vos sollicitations, toujours en augmentation.

Qui décrypte l'actualité réglementaire et son impact numérique ? Qui organise des sessions de formation concrètes sur des préoccupations d'actualité ? Qui vous aide à répondre positivement aux différentes obligations fixées par l'Etat ? Qui vous apporte des solutions concrètes sur la place du numérique à l'école ? L'Adico bien-sûr.

Ce positionnement nous l'avons pris car il y a une carence dans l'organisation territoriale et si nous en jugeons par vos retours, nous nous félicitons d'y avoir répondu présent.

A nous de nous organiser en 2017 pour continuer à améliorer la qualité du service attendu et à vous proposer des services et prestations en lien avec vos attentes.



D'ici là, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Pierre Lemaistre
Président de l'Adico
et adjoint au maire
de Plailly

CHORUS PRO

Comme vous le savez désormais, le changement d'année sera synonyme du passage à Chorus Portail (CP).

En effet dès le 1^{er} janvier 2017, les grandes entreprises (et celles volontaires) devront déposer leurs factures à destination des entités publiques sur Chorus Pro. Ce sera également pour vous l'obligation de déposer vos factures à destination des autres collectivités en utilisant les flux PES Asap (Avis de Somme à Payer).

Vous aurez deux possibilités d'utilisation de Chorus Pro : manuellement ou automatiquement. Ce choix impactera votre fonctionnement.

1 - Processus manuel :

- Une entreprise dépose une facture à votre destination ;
- Vous recevez une notification par mail ;
- Vous devez vous connecter sur le portail pour récupérer votre facture et l'intégrer dans votre comptabilité ;

- Vous mandatez et envoyez au Trésor Public ;

- A chaque étape, il faudra indiquer à Chorus Pro l'état d'avancement de la facture : service fait, mandatée, mise à disposition...

2 - Processus automatique :

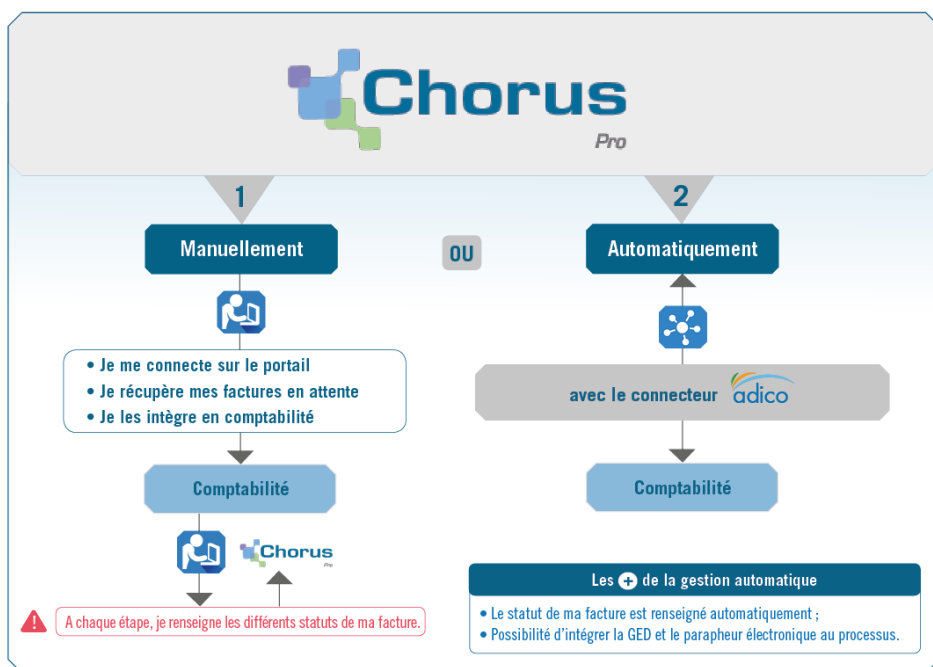
- Une entreprise dépose une facture à votre destination ;
- Elle est intégrée directement dans votre logiciel ;
- Vous mandatez et envoyez au Trésor Public.

L'ensemble des statuts est mis à jour automatiquement.

Vous retrouvez ces deux possibilités sur le schéma ci-dessous.

Nous restons disponibles pour toutes questions concernant Chorus ou votre choix de mode de fonctionnement.

Renaud Devillers
Responsable
de la direction opérationnelle



BRÈVE

AG DE L'UMO : BEAUCOUP DE VISITEURS SUR LE STAND ADICO

Cette fois encore, vous avez été nombreux à venir échanger sur notre stand lors de l'AG de l'UMO. Cet évènement incontournable nous permet chaque année d'échanger avec les élus et de répondre à leurs questions sur des sujets d'actualité. Cette année, la principale discussion était bien entendu la dématérialisation sous tous ses angles : échanges comptables, projet Comedec et surtout la dématérialisation des réunions de conseils ou réunions communautaires.



Nous remercions les élus qui sont venus à notre rencontre et nous vous fixons rendez-vous pour l'AG de l'UMO 2017.

Séverine Prévost
Responsable des relations
avec les collectivités

L'ADICO, GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

L'activité numérique des écoles et les différents sujets liés à la dématérialisation nous ont amenés à recruter trois personnes ce dernier trimestre afin de répondre à vos attentes.

Gül BAS a intégré le service applications métiers en tant qu'assistante. Elle assure également la gestion des différentes plateformes de dématérialisation.

Yoann CHANTEREAU a rejoint le service ingénierie et support technique. Il sera votre interlocuteur privilégié en matière de projets éducatifs et d'équipement de vos écoles.

Nous avons également le plaisir d'accueillir Laurence FABBRI en tant que formatrice Berger Levraut. Son arrivée permettra notamment de réduire nos délais d'intervention en collectivités.

Renaud Devillers
Responsable
de la direction opérationnelle

LA GESTION DÉMATÉRIALISÉE DE VOS RÉUNIONS DÉLIBÉRANTES (i)delibRE - UNE NOUVEAUTÉ POUR 2017

(i)delibRE est un outil itinérant destiné aux élus afin de gérer leurs séances délibérantes sur tablettes tactiles. Appelé également « porte-document nomade », cet outil a été créé afin de permettre aux élus de travailler aisément en amont des séances et commissions délibérantes.

L'interface simple et intuitive de cette application utilisable via un navigateur internet permet de faciliter la gestion des présences, des procurations ou encore des votes.

Les principaux avantages à utiliser cet outil sont les suivants :

- Une dynamique éco-responsable, avec des économies d'impression, d'affranchissement, et des ressources

optimisées consacrées à la préparation des séances ;
- La garantie d'une procédure sécurisée, intégrant le traçage et l'horodatage de tous les échanges ;
- Un accès en mobilité et la simplicité de prise en main.

Le tableau ci-dessous vous expose des exemples concrets d'utilisation de l'application. L'Adico vous permet désormais d'accéder à cette application.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations.

Roxane Loretzin
Chargée de communication

| PRÉ-SÉANCE | EN SÉANCE | POST-SÉANCE |
|--|-----------------------------------|--|
| Convocation via un mail sécurisé et horodaté | Présence | Consultation des documents de séance |
| Synchronisation des documents et annotations | Vote | Consultation des documents antérieurs |
| Constitution des marques-pages | Fil de discussion en chat | Possibilité de signer et télétransmettre |
| Éditeur de texte collaboratif | Visualisation des votes par point | |
| Agenda des séances et commissions | | |

SALON DU NUMÉRIQUE TERRITORIAL : UNE ÉDITION 2017 TRÈS ATTENDUE !

En février 2016 s'est déroulée la première édition du salon du numérique territorial à Breuil-le-vert. Devant le succès de cette manifestation, l'Adico a décidé d'organiser son 2^{ème} salon le jeudi 2 mars 2017.

Rendre le numérique accessible est notre mission prioritaire. Vous faire découvrir les outils mis à votre disposition pour faciliter l'exercice de vos fonctions est bien entendu notre rôle mais il nous semble indispensable de vous faire rencontrer nos partenaires (logiciels, matériel et institutionnels).

La maîtrise du numérique au travers des usages est un service indispensable que nous proposons aux élus locaux et aux agents. La découverte de nouveautés et les échanges sont autant de facteurs qui favoriseront le dynamisme d'une structure publique tout en permettant d'appréhender sereinement les projets liés au numérique.

C'est pourquoi nous vous invitons à venir découvrir des innovations en matière de dématérialisation, de déploiement numérique pour vos écoles mais aussi de participer à des conférences sur des sujets d'actualité. Notez dès à présent la date du jeudi 2 mars 2017 pour participer à ce salon qui se déroulera à la salle du Grand Air de Breuil-le-Vert de 10h à 17h. Vous recevrez très prochainement une invitation pour visiter les différents stands préparés pour



vous. Nous comptons vivement sur votre présence pour cette 2^{ème} édition.

Séverine Prévost
Responsable des relations avec les collectivités

UNE SOLUTION NUMÉRIQUE ET INTERACTIVE : LE LIGHT HOUSE (PROJECTION INTERACTIVE AU SOL)

Cet outil interactif innovant encourage la pratique, l'apprentissage actif et motive les élèves comme jamais auparavant.



encourageant les élèves à jouer, collaborer, partager et participer.

Conçu pour aider les environnements d'apprentissage dès la maternelle, le i3LIGHTHOUSE permet aux enseignants de rendre les cours plus vivants tout en

Compacte et mobile, cette solution s'adapte parfaitement aux espaces de toutes tailles et se range très facilement.

La première installation de cette solution a eu lieu le mois dernier dans une école maternelle de la commune de Mours (95).

Pour cette fin d'année 2016, la commune de Montagny-Sainte-Félicité innove dans l'équipement numérique à destination des écoles en les équipant de la solution Light House et de trois tableaux numériques interactifs.

Sandra Ferreira
Responsable des ventes

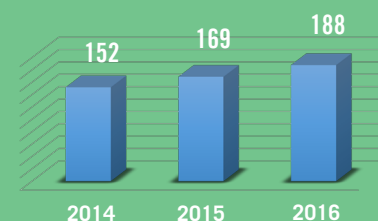
BRÈVE

FOCUS SUR LES DÉCLARATIONS N4DS

Comme chaque année, nous vous proposons de nous confier la réalisation de vos N4DS. Cette déclaration est obligatoire et doit être transmise pour le 31 janvier 2017 dernier délai. Elle permet de déclarer toutes les données des salariés, en un seul envoi, à destination des organismes concernés (la Cnav, les institutions de retraite complémentaire...). L'évolution réglementaire rend sa réalisation plus complexe et technique chaque année, c'est pourquoi vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à l'Adico. Vous évitez dans ce cas les risques de rejet et vous vous libérez d'une tâche lourde et fastidieuse.

Pascale Diguët
Réfèrent Applications métiers

Evolution des demandes de DADS enregistrées à fin novembre :



AGENDA RÉGLEMENTAIRE

JANVIER

- **Citoyenneté** : Dresser la liste de recensement pour transmission en fin de mois au CSN.
- **Elections** :
 - Transmettre à l'Insee les dernières inscriptions sur les listes électorales ;
 - Convoquer la commission administrative des listes électorales ;
 - Entre le 1^{er} et le 9 janvier : la commission administrative doit dresser le tableau rectificatif des listes électorales ;
 - Le 10 janvier : publication du tableau rectificatif signé des membres de la commission et envoi en (sous) préfecture.
- **Etat-civil** : Clôture du registre N-1 et ouverture du registre de l'année en cours, réalisation de la table annuelle. Transmission au Procureur des dossiers de mariage, des registres d'état civil et au besoin des avis de mention.

FÉVRIER

- **Elections** : Si nécessaire, convoquer la commission administrative en vue de la clôture des listes le 28 février. Attention : 2017 année de refonte ! Préparer les éditions et envois des cartes d'électeurs.
- **Finances** :
 - Editer la balance de l'exercice N-1 et en vérifier la concordance avec celle du receveur ;
 - Poursuivre la préparation du compte administratif ;
 - Préparation du budget primitif : organiser le débat d'orientation budgétaire (obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et facultatif pour les autres) ;
 - Après avoir eu connaissance des dotations de l'Etat, prendre rendez-vous avec le trésorier pour terminer la préparation du BP.
- **Voirie** : Vérifier que le service hivernal soit opérationnel (si nécessaire : réapprovisionnement en sel/sable...).

BRÈVE

LE NOUVEAU CATALOGUE DE NOS FORMATIONS POUR L'ANNÉE 2017 EST DISPONIBLE !



Vous pourrez y trouver de nombreuses formations à destination des agents mais aussi des élus et répondant aux exigences de leurs fonctions. L'année 2017 sera l'occasion d'aborder de nouvelles thématiques :

Le service applications métiers vous propose désormais des formations d'approfondissement en comptabilité mais aussi en matière de gestion de la paye, de l'état civil ou de suivi des administrés sur vos logiciels Berger-Levrault ou JVS-Mairistem.

De son côté, l'Institut vous formera sur les réseaux sociaux, le cadre légal de vos communications, les absences liées à la maladie, la préparation des élections 2017, le contentieux de l'urbanisme, la réforme des marchés publics ou encore la responsabilité des élus et des communes.

Astrid Corre
Chargée de cours

OPEN DATA, SVE... ET L'ADICO

La loi pour une République numérique amène certaines obligations pour les collectivités territoriales. Les principales dispositions de cette loi peuvent être classées en trois thématiques ;

- La circulation des données ;
- La protection des droits dans la société numérique ;
- L'accès au numérique.



La circulation des données, c'est l'ouverture de l'accès aux données publiques, l'Open Data. Cette circulation passe par l'amélioration de

l'accès aux documents administratifs en favorisant les échanges entre les administrations et en mettant à disposition les données de référence.

• La protection des droits dans la société numérique passe par la neutralité de l'internet, la protection et l'information des consommateurs, la protection de la vie privée en ligne et la protection des données à caractère personnel. C'est la consécration d'un droit de récupération et de portabilité des données, l'obligation de recueillir un consentement clair et explicite avant tout traitement de données et la reconnaissance d'un droit à l'oubli, d'un droit à la mort numérique et de la confidentialité des correspondances électroniques privées.

• L'accès au numérique entraîne sur les territoires, l'obligation d'établir une stratégie de développement des usages et services en facilitant les

usages, l'accès des publics fragiles au numérique et élabore le droit au maintien de la connexion à internet en cas d'impayés.

Et si on ajoute à cela l'entrée en vigueur le 7 novembre dernier de la Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les collectivités, vous comprendrez aisément que nos agendas respectifs vont être très chargés en 2017 et les années suivantes.

Emmanuel Vivé
Directeur général

AdicoNews
Directeur de la publication :
Emmanuel Vivé

Adico - PAE du Tilloy
2 Rue Jean Monnet - BP 20683
60006 Beauvais Cedex
contact@adico.fr
Téléphone : 03 44 08 40 40
Fax : 03 44 08 40 49
www.adico.fr